

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la **Municipalité de Stoke**, avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance du conseil de la Municipalité de Stoke le 2 mars 2020 à 19 h à la salle du conseil au 403, rue Principale, à Stoke.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure 2020-02-0001

Identification du site concerné : 241, chemin Côté, Stoke, zone AFD-4, lot 5 287 825 Cadastre du Québec, matricule 0139-77-5914

Nature de la demande :

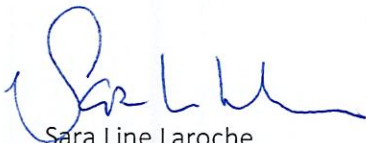
La présente demande a pour objectif, d'accorder une dérogation sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole, la norme étant de 197.1 mètres sur la distance séparatrice pour une résidence voisine et 591.4 mètres pour la distance séparatrice pour le périmètre urbain selon le règlement de zonage # 460 article 5.1. En accordant la dérogation de 173.0 mètres sur la distance séparatrice pour une résidence voisine et 469.0 mètres pour la distance séparatrice pour le périmètre urbain, cela permettrait l'agrandissement du bâtiment agricole qui a pour but de tout mettre les animaux de l'entreprise sur le même site d'élevage.

Le propriétaire désire une dérogation pour pouvoir permettre l'émission d'un permis pour l'agrandissement du bâtiment agricole existant.

Le tout conformément au règlement numéro 453 *Règlement concernant les dérogations mineures*.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance

Donné à Stoke, ce 5 février 2020.



Sara Line Laroche
Directrice générale
Secrétaire-trésorière